

Guide utilisateur français pour la transmission des informations de l'entreprise

Campagne générale 2020

EDI-TDFC

Volume III A (seconde partie)

Dictionnaires des données particulières

Ce document est édité sous la responsabilité
de la Direction Générale des Finances Publiques.

Modifications par rapport à la version précédente

Précisions sur la gestion des tables millésimées

Version du document	2020.2
Date de modification	Janvier 2020
Auteur	DGFIP

SOMMAIRE

VOL 1 : GUIDE GÉNÉRAL DE LA PROCÉDURE TÉLÉDÉCLARATIVE DES RÉSULTATS ET DES REVENUS

VOL 2 : GUIDE ORGANISATIONNEL ET JURIDIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES PARTENAIRES EDI DGFIP ET LA DGFIP

VOL 3 : GUIDE DES FORMULAIRES ET CODES

VOL 3A FORMULAIRES ET CODES POUR LES ÉCHANGES (DGFIP)

VOL 3B FORMULAIRES ET CODES (OGA)

VOL 3C FORMULAIRES ET CODES (CANAM)

VOL 3Z FORMULAIRES ET CODES (TABLES GÉNÉRALES)

VOL 4 : GUIDE TECHNIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES PARTENAIRES EDI DGFIP ET LA DGFIP

VOL 5 : GUIDE TECHNIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES ENTREPRISES, LEURS MANDATAIRES ET LES PARTENAIRES EDI

VOL 6 : GUIDE TECHNIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES PARTENAIRES EDI ET LES OGA

VOL 7 : GUIDE TECHNIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES ENTREPRISES, LEURS MANDATAIRES, LES PARTENAIRES EDI ET LA CANAM

VOL 8 : GUIDE TECHNIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES ENTREPRISES, LEURS MANDATAIRES ET LES PARTENAIRES EDI

VOL 9 : GUIDE TECHNIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES PARTENAIRES EDI ET LES BANQUES

VOL 10 : GUIDE TECHNIQUE DES TRANSFERTS ENTRE LES PARTENAIRES EDI ET LES GREFFES OU L'INPI

VOL 11 : GUIDE TECHNIQUE ENTRE LES PARTENAIRES EDI ET LA BANQUE DE FRANCE

VOL 12 : GUIDE TECHNIQUE ENTRE LES PARTENAIRES EDI ET LE DESTINATAIRE DES STATISTIQUES

Table des matières

3.3 Dictionnaires DGFIP.....	4
3.3.1 Contenu du dictionnaire.....	4
3.3.2 Les données standard monétaires (MOA).....	5
3.3.3 Les données standard de texte (FTX).....	6
3.3.4 Les données standard de date (DTM).....	7
3.3.5 Les données standard de quantité (QTY).....	9
3.3.6 Les segments de monnaie (CUX).....	11
3.3.7 Les données standard de pourcentage (PCD).....	12
3.3.8 Les données standard référence (RFF).....	13
3.3.9 Les données standard d'adresse, contact et communication (NAD/CTA/COM).....	14
3.3.9.1 SEGMENT NAD.....	15
3.3.9.2 SEGMENT CTA.....	20
3.3.10 Les segments de réponse codée (CCI/CAV).....	22
3.3.11 Tables de codes spécifiques DGFIP.....	25

3.3 Dictionnaires DGFIP

3.3.1 Contenu du dictionnaire

Le dictionnaire présente la façon dont les informations associées aux codes des différents formulaires doivent être traduites dans les données correspondantes du message EDIFACT INFENT-DF.

1. En règle générale, les informations associées dans un formulaire à un type de segment donné (MOA, QTY, NAD...) font l'objet d'une traduction standard dans les données EDIFACT correspondantes.

Ainsi, les sections "Les données standard" du volume 3, chapitre 3 exposent la façon de traduire les données qui ne nécessitent pas de formatage particulier. Ce sont pour la plupart des données qui, à un groupe SEQ/IND donné, donc à un code EDI-TDFC donné d'un formulaire donné, associent une et une seule donnée déclarative élémentaire.

2. Certaines informations dont la présentation dans les formulaires est atypique doivent cependant faire l'objet d'un traitement particulier en vue de leur intégration dans le message INFENT-DF.

Afin de permettre un codage fiable des informations à transmettre, le dictionnaire des données TDFC au format excel annexé à ce document précise le codage des informations associées aux codes de chaque formulaire.

Si le codage d'une donnée pose question, il convient donc de se rapporter à ce dictionnaire, au cas où cette donnée ferait l'objet de règles de mise en œuvre spécifiques.

Nota : les libellés qui sont donnés dans ce dictionnaire ne servent qu'à différencier les données entre elles et ne préjugent en aucun cas de la signification fiscale d'une donnée déclarative.

NOTA : LES EXEMPLES FOURNIS DANS LA PRÉSENTE SECTION ET LES SECTIONS SUIVANTES JUSQU'À LA SECTION 3.3.10 SONT UNIQUEMENT DESTINÉS À ILLUSTRER LA TRANSCRIPTION EN EDI-TDFC DES DONNÉES D'UN FORMULAIRE. LES EXTRAITS DE FORMULAIRES PRÉSENTÉS SONT DONC PUREMENT DIDACTIQUES. LES FONDS DE PAGE EFFECTIVEMENT UTILISÉS DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE TDFC SONT PRÉSENTÉS DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU VOLUME III À PARTIR DE LA SECTION 3.2.3.

ATTENTION :

LE DETAIL DES DONNEES COMPRENANT LE TYPE DE NAD FIGURERA UNIQUEMENT DANS LE DICTIONNAIRE TDFC AU FORMAT EXCEL.

3.3.2 Les données standard monétaires (MOA)

Les données qui expriment des montants monétaires sont toutes servies dans des segments de type MOA du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale").

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C516	MONTANT MONETAIRE		M	
5025	Qlt du type de montant monétaire	M	an..3	ZZZ = Défini mutuellement
5004	Montant monétaire	R	n..35	Valeur_montant/donnée
6345	Monnaie (code)	D	an..3	Code_monnaie_montant/donnée
6343	Qlt de la monnaie	D	an..3	6 = Monnaie de référence
4405	Statut (code)	D	an..3	Statut_montant/donnée 62 = Montant zéro significatif 65 = Montant négatif

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale".

Exemple :

autres immos incorporelles	AJ	<i>AJ/MOA</i>	AK	<i>AK/MOA</i>	<i>DM/MOA</i>	<i>EZ/MOA</i>
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	<i>AL/MOA</i>	AM	<i>AM/MOA</i>	<i>DN/MOA</i>	<i>FA/MOA</i>
Terrains	AN	<i>AN/MOA</i>	AO	<i>AO/MOA</i>	<i>DP/MOA</i>	<i>FB/MOA</i>

Et servi des valeurs :

autres immos incorporelles	AJ	228054	AK	158210	60844	50124
Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	85412	AM	40000	45412	25414
Terrains	AN	1040354	AO	842214	198140	215477

Va donner lieu au service des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ1050 = 1244 (par exemple)

Dans l'IND :

code donnée : IND5030 = FFFFFFFFMMIIIDDDANMOA

Dans le MOA :

MOA5025 = ZZZ

MOA5004 = 1040354 (ou 1040354,0000)

3.3.3 Les données standard de texte (FTX)

Les données qui expriment un libellé ou un texte sont servies dans des segments de type FTX du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale").

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
4451	QLT DE L'OBJET DU TEXTE	M	an..3	ZZZ = Défini mutuellement
4453	FONCTION DU TEXTE (CODE)	N	an..3	
C107	REFERENCE A UN TEXTE	N		
4441	Texte en format libre (code)	M	an..17	
1131	Qlt de la liste des codes	N	an..17	
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	N	an..3	
C108	TEXTE EN CLAIR	R		
4440	Texte en format libre	M	an..512	Texte_1/donnée
4440	Texte en format libre	D	an..512	Texte_2/donnée
4440	Texte en format libre	D	an..512	Texte_3/donnée
4440	Texte en format libre	D	an..512	Texte_4/donnée
4440	Texte en format libre	D	an..512	Texte_5/donnée
3453	LANGUE (CODE)	N	an..3	
4447	FORMAT DU TEXTE EN FORMAT LIBRE (CODE)	N	an..3	

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale".

Exemple :

Si vous avez changé d'activité :	AP/CCI	Activités exercées (libellés)	AQ/FTX
			(AQ/FTX)

B EURO - FRANC

Et servi des valeurs :

Si vous avez changé d'activité :	X	Activités exercées (libellés)	Bar-Tabac
			Librairie

B EURO - FRANC

Les activités exercées vont donner lieu à la création des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ1050 = 4521 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND5030=FFFFFFFFFMMIIIIDDDDAQFTX

Dans le FTX (2 lignes étant codifiées sur le formulaire, la seconde entre parenthèses, deux zones 4440 peuvent être servies) :

FTX4451 = ZZZ

FTX4440-1 = Bar-Tabac

FTX4440-2 = Librairie

3.3.4 Les données standard de date (DTM)

Les données qui expriment des dates sont servies dans des segments de type DTM du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale).

Les dates transmises dans le cadre des segments DTM doivent être comprises inclusivement entre le 1er janvier ~~0001~~ 1800 et le 31 décembre 9999. Ces dates doivent aussi être cohérentes et valides.

Les dates transmises sont cohérentes lorsqu'elles présentent les caractéristiques suivantes :

- quantième de jour compris entre 1 et 31 ;
- quantième de mois compris entre 1 et 12 ;
- millésime sur 4 chiffres.

La transmission d'une date incohérente entraînera un rejet syntaxique.

Les dates transmises qui sont comprises dans la table sont valides lorsqu'elles présentent les caractéristiques suivantes :

- caractère bissextile d'une année comportant un 29 février ;
- impossibilité d'un quantième de jour égal à 31 pour les mois d'avril, juin, septembre et novembre.

La transmission d'une date invalide entraînera un rejet d'intégration.

Cette obligation concerne l'ensemble des formats de dates transmises dans le cadre des segments DTM :

les dates au format 102 (SSAAMMJ) : le millésime doit être compris entre 0000 et 9999 (limites incluses) ;

les dates au format 602 (SSAA) : le millésime doit être compris entre 0000 et 9999 (limites incluses) ;

les dates au format 718 (SSAAMMJSSAAMMJ) : les deux dates doivent être comprises entre les limites de la table.

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C507	DATE OU HEURE OU PERIODE	M		
2005	Qlt de la date ou heure ou période	M	an..3	ZZZ = Mutuellement défini
2380	Date ou heure ou période	R	an..35	Valeur_période_date/donnée
2379	Qlt du format de la date ou heure ou période	R	an..3	Format_période_date/donnée
				102 = SSAAMMJJ
				602 = SSAA
				718 = SSAAMMJJSSAAMMJJ
				801 = Année
				802 = Mois

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale".

Le format le plus utilisé est le format 2379=102, pour lequel le 23 Novembre 2002 sera transcrit 20021123.

Les données de date qui n'utilisent pas ce format seront considérées comme des exceptions et donc précisées dans la partie données particulières.

Exemple :

I- SUIVI DES DEFICITS ET DES AMORTISSEMENTS REPUTES DIFFERES

A - Déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire

	date cloture		défic. imputables		défic. imputés		défic. restants
	1		2		3		4
N - 5	<i>AA/DTM</i>	YA	<i>YA/MOA</i>	YB	<i>YB/MOA</i>	YW	<i>YW/MOA</i>
N - 4	<i>AB/DTM</i>	YC	<i>YC/MOA</i>	YD	<i>YD/MOA</i>	YE	<i>YE/MOA</i>

Et servi des valeurs :

A - Déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire

	date cloture		défic. imputables		défic. imputés		défic. restants
	1		2		3		4
N - 5	<i>31/12/96</i>	YA	<i>155420</i>	YB	<i>151009</i>	YW	<i>10411</i>
N - 4	<i>31/12/97</i>	YC	<i>10411</i>	YD	<i>0</i>	YE	<i>10411</i>

La date de clôture N-5 donnera lieu à la création des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ1050 = 3658 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND5030 = FFFFFFFFMMIIIIDDDDAADTM

Dans le DTM :

DTM2005 = ZZZ

DTM2380 = 19961231

DTM2379 = 102

3.3.5 Les données standard de quantité (QTY)

Les données qui expriment des quantités sont servies dans des segments de type QTY du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale").

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C186	INFO.DETAILLEES SUR LA QUANTITE	M		
6063	Qlt de la quantité	M	an..3	ZZZ = Mutuellement défini
6060	Quantité	M	an..35	Valeur_quantité/donnée
6411	Qlt de l'unité de mesure	D	an..3	Unité_mesure/donnée

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale".

Exemple :

Effectif moyen du personnel	HA	<i>HA/QTY</i>				
Superficie mise à disposition par l'associé	HB	<i>HB/QTY</i>				
Superficie de l'exploitation totale	HC	<i>HC/QTY</i>	en fermage	HE	<i>HE/QTY</i>	

Et servi des valeurs :

Effectif moyen du personnel	HA	15				
Superficie mise à disposition par l'associé	HB	14				
Superficie de l'exploitation totale	HC	32	en fermage	HE	8	

La donnée superficie mise à disposition par l'associé, exprimée en hectares, donnera lieu à la création des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ1050 = 598 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND 5030 = FFFFFFFFFFMMIIIIDDDDQTY

Dans le QTY :

QTY6063 = ZZZ

QTY6060 = 14 (ou 14,0000)

La donnée « nombre de salariés » est exprimée en nombre de personnes. Elle donnera lieu à la création des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ1050 = 594 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND 5030 = FFFFFFFFFFMMIIIIDDDDQTY

Dans le QTY :

QTY6063 = ZZZ

QTY6060 = 15 (ou 15,0000)

Nota : il est inutile de servir l'unité de mesure utilisée, celle-ci est en effet implicite dans le document fiscal ;
une donnée explicitée sera ignorée.

3.3.6 Les segments de monnaie (CUX)

Les données qui expriment des monnaies de référence et éventuellement des taux de change sur les formulaires sont servies dans des segments CUX, du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale").

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C504	INFO.DETAILLEES SUR LA MONNAIE	R		
6347	Qlt de l'utilisation de la monnaie	M	an..3	3 = Monnaie cible
6345	Monnaie (code)	R	an..3	Code_monnaie_document
6343	<i>Qlt de la monnaie</i>	N	an..3	
6348	<i>Taux de change de base de la monnaie</i>	N	n..4	
C504	INFO.DETAILLEES SUR LA MONNAIE	D		
6347	Qlt de l'utilisation de la monnaie	M	an..3	2 = Monnaie de référence
6345	Monnaie (code)	R	an..3	Code_monnaie_origine
6343	<i>Qlt de la monnaie</i>	N	an..3	
6348	<i>Taux de change de base de la monnaie</i>	N	n..4	
5402	TAUX DE CHANGE	D	n..12	Taux_change
6341	MARCHÉ DES CHANGES (CODE)	N	an..3	

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale".

Il est primordial que l'émetteur respecte la codification des monnaies ISO sous peine de quoi la donnée ne sera pas compréhensible par le récepteur.

Les tables de codes sont décrites volume 3, chapitre 9 "Tables de codes".

1 – Monnaie de dépôt.

Les données utiles sont les suivantes pour la déclaration de la monnaie de référence effectuée dans le F-IDENTIF qui précise dans quelle monnaie est libellé **l'ensemble du dépôt**.

CUX/6347 = 3

CUX/6345 = EUR

Pour la monnaie de déclaration, se reporter au Volume 02 Chapitre 05 Section 03.

Seul le code « EUR » doit être transmis dans la donnée DA/CUX 6345 de la monnaie de dépôt figurant dans le formulaire F-IDENTIF.

2 – Taux de change.

Exemple : valeur originelle de 1025 \$ US

Donnera sur la déclaration une valeur de 1177.75575 euros pour un taux de change de 1,14903 euros pour un dollar à la date du 19/02/2002.

Données à transmettre pour préciser le taux de change :

CUX/6347 = 3

CUX/6345 = EUR

CUX/6347 = 2

CUX/6345= USD

CUX/5402=1,1490

3.3.7 Les données standard de pourcentage (PCD)

Les données qui expriment des pourcentages sont servies dans des segments de type PCD du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale").

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C501	INFO.DETAILLEES SUR LE POURCENTAGE	M		
5245	Qlt du pourcentage	M	an..3	ZZZ = Mutuellement défini
5482	Pourcentage	R	n..10	Valeur_pourcentage/donnée
5249	<i>Pourcentage de base (code)</i>	N	an..3	
1131	<i>Qlt de la liste des codes</i>	N	an..17	
3055	<i>Org. responsable de la liste de codes (code)</i>	N	an..3	
4405	<i>STATUT (CODE)</i>	N	an..3	

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale".

Exemple :

Dénomination	GA/NAD		
Nombre de parts	GD/QTY	% de détention	GR/PCD

Et servi des valeurs :

Dénomination	SA LEURY		
Nombre de parts	350	% de détention	21,5

La donnée **GR**, part de l'associé exprimée en pourcentage dans les résultats, donnera lieu à la création des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ1050 = 2544 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND5030 = FFFFFFFFMMIIIIDDDDGRPCD

Dans le PCD :

PCD5245 = ZZZ

PCD5482 = 21,5 (ou 21,5000)

3.3.8 Les données standard référence (RFF)

Les données qui expriment des références sont servies dans des segments de type RFF du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale").

ATTENTION : lorsqu'une référence est attachée à un nom ou une adresse, elle doit être servie dans la donnée 3039 du NAD correspondant et non pas dans un RFF (cf. volume 4, chapitre 3, section "Les données standard d'adresse, contact et communication NAD/CTA/COM").

La valeur de la référence est servie dans la donnée 1154 du segment RFF.

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C506	REFERENCE	M		
1153	Qlt de la référence	M	an..3	ZZZ = Numéro de référence défini mutuellement
1154	Numéro de la référence	R	an..70	Valeur_référence/donnée
1156	Numéro de la ligne	N	an..6	
4000	Numéro de version de la référence	N	an..35	
1060	Numéro de révision	N	an..6	

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale".

Exemple :

N°SIRET:	<i>AH/RFF</i>
N° D'AGREMENT:	<i>AJ/RFF</i>

Et servi des valeurs :

N°SIRET:	<i>12345678901234</i>
N° D'AGREMENT:	<i>25487</i>

La donnée **AH**, numéro SIRET, donnera lieu à la création des données suivantes :

Dans le SEQ :

SEQ1050 = 2566 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND5030 = FFFFFFFFFFMMIIIIDDDDAHRFF

Dans le RFF :

RFF1153 = *ZZZ*

RFF1154 = 12345678901234

3.3.9 Les données standard d'adresse, contact et communication (NAD/CTA/COM)

Les données qui expriment des noms, des désignations, des adresses, des références liées à ces noms et adresses sont servies dans des segments de type NAD du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale").

Les données qui expriment des contacts ou des coordonnées de communication comme un numéro de téléphone ou e-mail, sont exprimées dans des segments de type CTA et COM attachés à un segment de type NAD du groupe 04 détail.

3.3.9.1 SEGMENT NAD

3.3.9.1.1 DESCRIPTIF DU SEGMENT

Niv	NAD	NOM ET ADRESSE	St	Ré	Oc
			M	1	1
<i>Fonction : Segment obligatoire pouvant contenir l'identifiant, le nom et l'adresse de la personne pour la donnée identifiée dans le segment IND.</i>					
Réf.	Nom	St	Desc.	Observations	
3035	QLT DE L'INTERVENANT	M	an..3	ZZZ = Défini mutuellement	
C082	INFO. DETAILLEES SUR L'IDENTIF. DE L'INTERV.	D			
3039	Identification de l'intervenant	M	an..35	Identifiant_personne/donnée	
1131	Qlt de la liste des codes	R	an..17	100 = Identification détaillée d'un intervenant	
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	R	an..3	ZZZ = Défini mutuellement	
C058	NOM ET ADRESSE	N			
3124	Ligne du nom et de l'adresse	M	an..35		
3124	Ligne du nom et de l'adresse	N	an..35		
3124	Ligne du nom et de l'adresse	N	an..35		
3124	Ligne du nom et de l'adresse	N	an..35		
3124	Ligne du nom et de l'adresse	N	an..35		
C080	NOM DE L'INTERVENANT	D			
3036	Nom de l'intervenant	M	an..35	Désignation_personne/donnée	
3036	Nom de l'intervenant	D	an..35	Désignation_suite1_personne/donnée	
3036	Nom de l'intervenant	D	an..35	Désignation_suite2_personne/donnée	
3036	Nom de l'intervenant	D	an..35	Désignation_suite3_personne/donnée	
3036	Nom de l'intervenant	D	an..35	Désignation_suite4_personne/donnée	
3045	Format du nom de l'intervenant (code)	N	an..3		
C059	RUE	D			
3042	Rue et numéro ou boîte postale	M	an..35	N°_type_nom_voie_personne/donnée	
3042	Rue et numéro ou boîte postale	D	an..35	Complt_distribution_personne/donnée	
3042	Rue et numéro ou boîte postale	D	an..35	Lieu_dit_hameau_personne/donnée	

3042	Rue et numéro ou boîte postale	N	an..35	
3164	NOM DE LA VILLE	D	an..35	Ville_personne/donnée
C819	INFO. DETAILLEES SUR UNE DIV. TERRIT. D'UN PAYS	N		
3229	Identification de la division territoriale	N	an..9	
1131	Qlt de la liste des codes	N	an..17	
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	N	an..3	
3228	Division territoriale du pays	N	an..35	
3251	CODE POSTAL	D	an..17	Code_postal_personne/donnée
3207	PAYS (CODE)	D	an..3	Code_pays_personne/donnée

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale".

Le nom et l'adresse en format libre de la donnée C058 ne sont jamais utilisés, seules les données formatées C080 et suivantes sont utilisées.

Les zones qui doivent être servies dépendent du libellé de la donnée exprimé sur le fond codifié et du nombre de lignes sur ce fond (adresse seule, désignation seule, nom et qualité, etc).

De façon générale, les données à utiliser dans un NAD sont les suivantes :

3039 identification de l'intervenant : zone à utiliser lorsque le nom ou l'adresse sont accompagnés d'un numéro de référence s'y rapportant. Exemple: nom du CGA accompagné de son numéro d'habilitation ; le NAD3039 est alors servi du numéro d'habilitation.

Il convient de ne pas confondre cette donnée avec la donnée RFF1154 qui sert à préciser une référence isolée.

1^{ère} 3036 Nom, prénom ou désignation sur 35 caractères.

2^{ème} 3036 Qualité de la personne (profession, associé, ...) ou complément de désignation.

3^{ème} 3036 Forme juridique ou titre : la forme juridique est normalement transmise sur 4 caractères, il est recommandé à cette fin d'utiliser la table proposée dans le volume III Z.

1^{ère} 3042 Les 4 premiers caractères sont utilisés pour le numéro de voie.

Le 5^{ème} caractère est utilisé pour le complément de numéro de voie : B pour Bis, T pour Ter, Q pour Quater ou ("blanc").

Les 30 derniers caractères sont utilisés pour donner le type et le nom de la voie.

2^{ème} 3042 Complément de distribution

3^{ème} 3042 Lieu-dit, Hameau

3251 Code postal, sur 5 caractères

3164 Localité

3207 Code pays ISO 3166 (2 c), à renseigner si différent de FR (France). Voir liste des codes pays dans volume 3.

LE DETAIL DE CHAQUE UTILISATION D'UN SEGMENT NAD EST DONNE DANS LES DONNEES PARTICULIERES.

Exemple :

Nom et adresse du CGA:	N° Agrément :	(EA/NAD)	Visa:	Nom de l'expert comptable:	GA/NAD
EA/NAD				Nom du cabinet d'expertise comptable:	(GA/NAD)
(EA/NAD)				N° SIRET du cabinet d'expert.compt.	(GA/NAD)
(EA/NAD)			Déclarant:	Date:	HA/DTM
(EA/NAD)				Lieu:	HB/NAD
(EA/NAD)				Nom du signataire:	(HB/NAD)
(EA/NAD)				Qualité du signataire:	(HB/NAD)

Et servi des valeurs :

Nom et adresse du CGA:	N° Agrément :	123456	Visa:	Nom de l'expert comptable:	M Robert LEDOUX
ASSO LA GESTION FACILE				Nom du cabinet d'expertise comptable:	COMPTABLES ASSOCIES
CENTRE DE GESTION AGREE				N° SIRET du cabinet d'expert.compt.	12345678900012
12 B Rue des Bois Dorés			Déclarant:	Date:	HA/DTM
Résidence Lachaume Batiment E				Lieu:	LA BUTTIERE
41 420 La Buttière				Nom du signataire:	Mme Albertine CHOMBIER
				Qualité du signataire:	Gérante

Donne lieu à la création des trois groupes 4 suivants :

SEQ1050 = 2153 (par exemple)

NAD3035 = ZZZ

NAD3039 = 123456

NAD3036-1 = LA GESTION FACILE

NAD3036-2 = CENTRE DE GESTION AGREE

NAD3036-3 = ASSO

NAD3042-1 = 0012B Rue des Bois Dorés

NAD3042-2 = Résidence Lachaume

NAD3042-3 = Batiment E

NAD3251 = 41420

NAD3164 = La Buttière

Le NAD3207 est omis, l'entité identifiée étant située en France.

SEQ1050 = 2154

NAD3035 = ZZZ

NAD3039 = 12345678900012

NAD3036-1 = Robert LEDOUX

NAD3036-2 = COMPTABLES ASSOCIES

NAD3036-3 = MAAA

SEQ1050 = 2155

NAD3035 = ZZZ

NAD3036-1 = Albertine CHOMBIER

NAD3036-2 = Gérante

NAD3036-3 = MMEA

NAD3164 = LA BUTTIERE

Numéro de téléphone ou e-mail :

Lorsqu'un numéro de téléphone et/ou un e-mail doivent être transmis, ils sont toujours attachés à un NAD et doivent être servis dans un groupe CTA/COM dépendant de ce NAD. Le segment CTA est alors obligatoire (le nom du contact est recommandé), le n° de téléphone et/ou e-mail sont portés dans les segments COM.

3.3.9.1.2 STANDARDISATION DE LA STRUCTURE DES NAD

A compter de la campagne 2005, dans le but de normaliser la gestion des informations d'identification entre les différents formulaires, les structures de NAD sont standardisées selon les schémas suivants :

NAD COMPLET

Donnée 3039 : identifiant numérique (SIRET, numéro d'agrément, etc...)

Donnée 3036 (1) : nom, prénom ou désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (2) : qualité, profession ou complément de désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (3) : forme juridique ou titre sur 4 caractères

Donnée 3042 (1) : N° voie (4 c) + (B ou T ou Q ou Δ ("blanc")) (1 c) + type et nom voie (30 c maximum)

Donnée 3042 (2) : Complément adresse

Donnée 3042 (3) : Lieu-dit, hameau

Donnée 3164 : nom de la ville sur 35 caractères

Donnée 3251 : code postal sur 5 caractères

Donnée 3207 : code pays ISO 3166 (2 c), à renseigner si différent de FR (France).

NAD NOM/DENOMINATION ET ADRESSE

Donnée 3036 (1) : nom, prénom ou désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (2) : qualité, profession ou complément de désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (3) : forme juridique ou titre sur 4 caractères

Donnée 3042 (1) : N° voie (4 c) + (B ou T ou Q ou Δ ("blanc")) (1 c) + type et nom voie (30 c maximum)

Donnée 3042 (2) : Complément adresse

Donnée 3042 (3) : Lieu-dit, hameau

Donnée 3164 : nom de la ville sur 35 caractères

Donnée 3251 : code postal sur 5 caractères

Donnée 3207 : code pays ISO 3166 (2 c), à renseigner si différent de FR (France)..

NAD IDENTIFIANT ET NOM/DENOMINATION

Donnée 3039 : identifiant numérique (SIRET, numéro d'agrément, etc...)

Donnée 3036 (1) : nom, prénom ou désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (2) : qualité, profession ou complément de désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (3) : forme juridique ou titre sur 4 caractères

NAD NOM/DENOMINATION

Donnée 3036 (1) : nom, prénom ou désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (2) : qualité, profession ou complément de désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (3) : forme juridique ou titre sur 4 caractères

NAD ADRESSE

Donnée 3042 (1) : N° voie (4 c) + (B ou T ou Q ou Δ ("blanc")) (1 c) + type et nom voie (30 c maximum)

Donnée 3042 (2) : Complément adresse

Donnée 3042 (3) : Lieu-dit, hameau

Donnée 3164 : nom de la ville sur 35 caractères

Donnée 3251 : code postal sur 5 caractères

Donnée 3207 : code pays ISO 3166 (2 c), à renseigner si différent de FR (France)..

NAD SIGNATURE

Donnée 3036 (1) : nom, prénom ou désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (2) : qualité, profession ou complément de désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (3) : forme juridique ou titre sur 4 caractères

Donnée 3164 : nom de la ville sur 35 caractères

NAD PAYS

Donnée 3207 : code pays ISO 3166 (2 c), à renseigner si différent de FR (France).

NAD COMMUNE

Donnée 3164 : nom de la ville sur 35 caractères

NAD COMMUNE CODE POSTAL

Donnée 3164 : nom de la ville sur 35 caractères

Donnée 3251 : code postal sur 5 caractères

NAD IDENTIFIANT COMMUNE

Donnée 3039 : identifiant numérique (SIRET, numéro d'agrément, etc...)

Donnée 3164 : nom de la ville sur 35 caractères

NAD COMMUNE CODE POSTAL PAYS

Donnée 3164 : nom de la ville sur 35 caractères

Donnée 3251 : code postal sur 5 caractères

Donnée 3207 : code pays ISO 3166 (2 c), à renseigner si différent de FR (France).

NAD PAYS

Donnée 3207 : code pays ISO 3166 (2 c), à renseigner si différent de FR (France).

NAD NOM DENOMINATION CODE POSTAL

Donnée 3036 (1) : nom, prénom ou désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (2) : Qualité de la personne (profession, associé, ...) ou complément de désignation.

Donnée 3036 (3) : forme juridique ou titre sur 4 caractères

Donnée 3251 : code postal sur 5 caractères

Donnée 3039 : identifiant numérique (SIRET, numéro d'agrément, etc...)

NOM DENOMINATION IDENTIFIANT COMMUNE

Donnée 3039 : identifiant numérique (SIRET, numéro d'agrément, etc...)

Donnée 3036 (1) : nom, prénom ou désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (2) : qualité, profession ou complément de désignation sur 35 caractères

Donnée 3036 (3) : forme juridique ou titre sur 4 caractères

Donnée 3164 : nom de la ville sur 35 caractères

Un segment NAD, quel que soit le formulaire dans lequel il se trouve, sera constitué de l'ensemble des informations de la structure vue *supra* qui lui correspondra le mieux. Ces informations sont détaillées dans le dictionnaire des données particulières.

Nota : Certains NAD peut être transmis accompagnés d'un ou deux groupes CTA/COM, contenant un numéro de téléphone et/ou une adresse mail. Ces informations sont précisées dans le dictionnaire au format excel.

3.3.9.2 SEGMENT CTA

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
3139	FONCTION DU CORRESPONDANT (CODE)	R	an..3	ZZZ = Mutuellement défini
C056	INFO.DETAILLEES SUR LE SERVICE OU L'EMPLOYE	D		
3413	<i>Identification du service ou de l'employé</i>	N	an..17	
3412	Service ou employé	R	an..35	Nom_contact_personne/donnée

SEGMENTS COM

1^{ère} occurrence

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	M		
3148	Numéro de communication	M	an..512	Numéro_téléphone_personne/donnée
3155	Qlt du canal de communication	M	an..3	TE = Téléphone
C076	<i>COORDONNEES DE COMMUNICATION</i>	N		
3148	<i>Numéro de communication</i>	M	an..512	
3155	<i>Qlt du canal de communication</i>	M	an..3	
C076	<i>COORDONNEES DE COMMUNICATION</i>	N		
3148	<i>Numéro de communication</i>	M	an..512	
3155	<i>Qlt du canal de communication</i>	M	an..3	

2^{ème} occurrence

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	M		
3148	Numéro de communication	M	an..512	E-mail_personne/donnée
3155	Qlt du canal de communication	M	an..3	EM = Mail électronique
C076	<i>COORDONNEES DE COMMUNICATION</i>	N		
3148	<i>Numéro de communication</i>	M	an..512	

3155	<i>Qlt du canal de communication</i>	M	<i>an..3</i>
C076	COORDONNEES DE COMMUNICATION	N	
3148	<i>Numéro de communication</i>	M	<i>an..512</i>
3155	<i>Qlt du canal de communication</i>	M	<i>an..3</i>

Exemple :

Si le numéro de la personne ci-dessus est 01.02.03.04.05 et son e-mail susan.calvin@cie.fr, le NAD transmis devient :

SEQ1050 = 2154

NAD3035 = ZZZ

NAD3036-1 = MleΔSusanΔCalvin

NAD3036-2 = DirecteurΔserviceΔinformatique

NAD3042-1 = 0125BdΔMontaigne

NAD3251 = 75016

NAD3164 = Paris

CTA3139 = ZZZ

CTA3412 = SusanΔCalvin

Dans un segment COM :

COM3148 = 0102030405

COM3155 = TE

Dans un autre segment COM :

COM3148 = susan.calvin@cie.fr

COM3155 = EM

NOTA BENE :

1. Le caractère @

L'expérience montre que le caractère @ utilisé dans les adresses électroniques peut, selon les configurations de codage des caractères sur des systèmes Windows NT, générer un transcodage lors des transmissions réseaux.

Un tel transcodage invaliderait la certification.

2. La “concaténation” de certaines données d’adressage

Certains formulaires présentent des informations d’adressage postal suivant un découpage très fin, isolant chaque donnée élémentaire qui compose l’adresse (, plusieurs informations complémentaires d’adressage, code postal, ville).

Il apparaît que le nombre d’occurrences de la donnée 3042 actuellement activées pour le message INFENT-DF n’est pas suffisant pour affecter à chaque information élémentaire une occurrence de la donnée 3042.

Aussi, les données d'adressage relatives au numéro de voie, la répétition du numéro de voie, la nature de voie, au nom de la voie sont-elles concaténées dans une seule donnée 3042, la première occurrence de la donnée composite 059.

Exemple :					
Désignation de l'entreprise					
Forme juridique	(GA/NAD)				
Numéro SIRET	(GA/NAD)				
Adresse N°	(GA/NAD)	(GA/NAD)			

Transcription du segment GA/NAD dans le format EDI-TDFC :

Code EDI	Type segment	Composite	Simple	Numéro donnée simple	Libellé
GA	NAD	0000	3164	01	Adresse de la filiale ou participation, ville
GA	NAD	0000	3207	01	Adresse de la filiale ou participation, pays
GA	NAD	0000	3251	01	Adresse de la filiale ou participation, code postal
GA	NAD	C059	3042	01	Adresse de la filiale ou participation, Numéro type et nom voie
GA	NAD	C059	3042	02	Adresse de la filiale ou participation, complément de distribution
GA	NAD	C059	3042	03	Adresse de la filiale ou participation, lieu-dit hameau
GA	NAD	C080	3036	01	Dénomination de la filiale ou participation
GA	NAD	C080	3036	02	Complément de dénomination de la filiale ou participation
GA	NAD	C080	3036	03	Forme juridique de la filiale ou participation
GA	NAD	C082	3039	01	Numéro SIRET de la filiale ou participation

3.3.10 Les segments de réponse codée (CCI/CAV)

Les données, qui expriment des "réponses en code" à des questions prédéfinies sur les formulaires, sont servies dans des groupes de segments CCI/CAV, groupe 07 du groupe 04 détail (cf. volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale").

Le segment CCI sert à préciser le nom de la table de codification.

Le segment CAV donne la réponse, en code.

SEGMENT CCI

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
7059	CLASSE DE PROPRIÉTÉ (CODE)	N	an..3	
C502	INFO.DETAILLEES SUR LA MESURE	N		
6313	Type de mesure (code)	N	an..3	
6321	Appréciation de la mesure (code)	N	an..3	
6155	Attribut de mesure (code)	N	an..17	
6154	Attribut de mesure	N	an..70	
C240	CARACTERISTIQUE DU PRODUIT	R		
7037	Identification de la caractéristique	M	an..17	Code_table_valeurs
1131	Qlt de la liste des codes	R	an..17	LIS = Liste de tables
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	R	an..3	211 = EDIFICAS
7036	Caractéristique	N	an..35	
7036	Caractéristique	N	an..35	
4051	RAPPORT DE LA CARACTÉRISTIQUE	N	an..3	

SEGMENT CAV

Réf.	Nom	St	Desc.	Observations
C889	VALEUR DE LA CARACTERISTIQUE	M		
7111	Valeur de la caractéristique (code)	R	an..3	Valeur_table/donnée
1131	Qlt de la liste des codes	R	an..17	Code_table_valeurs
3055	Org. responsable de la liste de codes (code)	R	an..3	211 = EDIFICAS
7110	Valeur de la caractéristique	N	an..35	
7110	Valeur de la caractéristique	N	an..35	

Notes explicatives : Voir volume 4, chapitre 2, section "Le GUM INFENT Déclaration Fiscale".

Il est primordial que l'émetteur respecte la codification des questions et des réponses, sous peine de quoi la donnée ne sera pas compréhensible par le récepteur.

Au niveau de chaque donnée de type "réponse codée", le code de la table correspondante est précisé dans les dictionnaires de données particulières des formulaires.

Les tables de codes sont décrites volume 3, chapitre 3, section "Tables de codes spécifiques DGI".

Les données utiles sont les suivantes :

CCI/7037 = CAV/1131 = nom de la table

CAV/7111 = valeur codée de la réponse extraite de la table

Exemple :

6	Entreprises nouvelles art 44 sexies	<i>JA/CCI</i>	Zone fr. urbaine 44octies	<i>JB/CCI</i>	Zone franche Corse 44 decies	<i>JC/CCI</i>
						Autres dispositifs

Et servi des valeurs :

6	Entreprises nouvelles art 44 sexies	<i>X</i>	Zone fr. urbaine 44octies		Zone franche Corse 44 decies	
						Autres dispositifs

La donnée JA donnera lieu à la création des données suivantes (cf. V03C03S19)

Dans le SEQ :

SEQ1050 = 2789 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND5030 = FFFFFFFFFFMM00000000JACCI

Dans le CCI :

CCI/7037 = TBX

CCI/1131 = LIS

CCI/3055 = 211

Dans le CAV :

CCI/7111 = X

CCI/1131 = TBX

CCI/3055 = 211

ATTENTION : dans le cas où la case à cocher JA ne serait pas servie, il convient de ne pas la transmettre. En effet si la donnée CCI/7111 était servie d'un espace, les règles de compression amèneraient à un rejet syntaxique pour défaut d'information obligatoire. Les quatre segments ci-dessus ne doivent donc alors pas être servis.

La donnée DA donnera lieu à la création des données suivantes:

Dans le SEQ :

SEQ1050 = 2803 (par exemple)

Dans l'IND :

Code donnée : IND5030 = FFFFFFFFFFMM00000000DACCI

Dans le CCI :

CCI/7037 = TST

CCI/1131 = LIS

CCI/3055 = 211

Dans le CAV :

CCI/7111 = S

CCI/1131 = TST

CCI/3055 = 211

3.3.11 Tables de codes spécifiques DGFIP

A compter de la campagne 2020, les tables de codes spécifiques DGFIP sont millésimées. Les tables présentées ci-dessous concernent uniquement le millésime de campagne N. Pour les millésimes N-1 et N-2, il convient de consulter le volume III dictionnaire du millésime correspondant.

Dans les dictionnaires de données particulières des formulaires, le code de la table à utiliser est précisé au niveau de chaque donnée de type "réponse codée".

Dans les messages INFENT Déclaration Fiscale, il convient de mentionner au niveau du groupe 7 (CCI/CAV) :

- le code de la table dans la donnée "Code_table_valeurs", au niveau du segment CCI (donnée 7037) et du segment CAV (donnée 1131).
- la valeur de la "réponse codée" (= valeur déclarée) dans la donnée "Valeur_table", au niveau du segment CAV (donnée 7111).

Tables de codes utilisés dans Groupe 7 INFENT Déclaration Fiscale

Code table	Valeurs associées	Libellés valeurs
T01	0 1	Selon formulaire
TAM	D E L	Amortissement dégressif Amortissement exceptionnel Amortissement linéaire
TAS	TAS PAS	Totalement assujetti Partiellement assujetti
TBE	BCO BIN BGR	Bénéfice consolidé Bénéfice intégré Régime de groupe
TBI	B M	BIC/IS professionnel BIC/IS non professionnel
TBS	IR IS	Impôt sur le revenu Impôt sur les sociétés
TBX	X	Case cochée (selon formulaire)
TCD	CSS DCD	Cession ou cessation Décès
TCM	C1 C2 C3 C0	Conventionné type 1 sans droit à dépassement Conventionné type 2 avec droit de dépassement Conventionné type 2 avec honoraires libres Omnipraticiens et spécialistes médicaux et chirurgicaux non conventionnés
TCF	BI BA BC RF FL	Catégorie fiscale BIC/IS Catégorie fiscale BA Catégorie fiscale BNC Catégorie fiscale RF Catégorie de dépôt fiscalité locale
TDP	DPR NOR	Dépôt provisoire Dépôt non provisoire

Code table	Valeurs associées	Libellés valeurs
TNP	CE SC AN RA	Cession Souscription au capital Annulation Rachat
TON	OUI NON	Selon formulaire
TPR	P NP	Propriétaire Non propriétaire
TRF	BN BS DC RN RS GM GT NE SE MN MS TR 72 CV CF	Catégorie fiscale BA régime réel normal Catégorie fiscale BA régime réel simplifié Catégorie fiscale BNC régime de la déclaration contrôlée Catégorie fiscale BIC/IS régime réel normal Catégorie fiscale BIC/IS régime réel simplifié Catégorie fiscale IS régime de groupe société membre du groupe Catégorie fiscale IS régime de groupe société tête de groupe Catégorie fiscale IS régime normal étranger Catégorie fiscale IS régime simplifié étranger Catégorie fiscale BIC/IR SCM option pour le régime réel Catégorie fiscale BIC/IR SCM sans option (régime simplifié) Catégorie fiscale RF tous régimes, hors sociétés immobilières déposant des 2072 Catégorie fiscale RF des sociétés immobilières déposant des 2072 Dépôt catégorie CVAE Dépôt catégorie CF
TSO	MER FIL	Société mère Société fille
TST	S I	Société / Sociétal Indépendant / Individuel
TTC	SPR DSL SSP GPL	Super Diesel Super sans plomb GPL
TTV	T M V	Véhicule de tourisme Moto Vélocycle, scooter
TRA	BIC IS BNC	Bénéfices industriels et commerciaux Impôt sur les sociétés Bénéfices non commerciaux

Code table	Valeurs associées	Libellés valeurs
TIN	HM HC HR PL NV TM TT TA AD IN PE AGO AGI AQ ERE ERB ERS ER SP TEL BTP ART TO PO SI RD CAN AU LOL LOT LOS	Hôtellerie - mobilier Hôtellerie-travaux de construction Hôtellerie-travaux de rénovation Bateaux de plaisance Navires de croisière Moyens de transports maritimes Moyens de transports terrestres Moyens de transports aériens Matériel audiovisuel Industrie-bâtiments ou équipements Pêche Agroalimentaire Agriculture Aquaculture Énergies renouvelables-Éoliennes Énergies renouvelables-Biogaz Énergies renouvelables-Chauffageau Énergies renouvelables - Autres solaires Concession de SPIC Matériel de télécommunications Matériel pour bâtiments ou travaux publics Artisanat Tourisme Manutention portuaire Services informatiques Recherche et développement Câble numérique Autres Logements : secteur libre Logement : secteur intermédiaire Logements sociaux ou très sociaux
TDO	MT GA GY R SM SB SPM MY NC PF W F TAF	Martinique Guadeloupe Guyane Réunion Saint Martin Saint Barthélémy Saint Pierre et Miquelon Mayotte Nouvelle Calédonie Polynésie française Wallis Futuna Terres Australes et Antarctiques Françaises

Code table	Valeurs associées	Libellés valeurs
TCG	A B C U D W X	Article 199 undecies A Article 199 undecies B Article 199 undecies C Article 217 undecies Article 217 duodecies Article 244 quater W Article 244 quater X
TDA	DA AC AU PL	Décision d'agrément Accord de principe Autorisation préalable Plein droit
TPV	UE E R D A	Union européenne Etat Région Département Autres
TAC	A C R	Logement acquis Logement construit Logement réhabilité
TFR	FOR REE	Forfaitaire Réel
TPE	E F	Production d'électricité nucléaire ou à flamme Production d'électricité hydroélectrique ou photovoltaïque
TD1	INT ARR AOB ACR ADE ACA APA	Intérêts Arrérages Autres produits des obligations Autres produits des créances Autres produits des dépôts Autres produits des cautionnements Autres produits analogues
TD2	RLE RBI RMF RFF ADA	Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation Redevances de cession ou concession de brevets d'invention Redevances de cession ou concession de marque de fabrique Redevances de cession ou concession de procédé ou formule de fabrication Autres droits analogues
TD3	RSP RSD	Rémunérations de services payées Rémunérations de services dues
TA1	APP ASO BEN	Apporteur Associé Bénéficiaire
TA2	APP FUS SCI	Apport partiel d'actif Fusion Scission
TA3	PVC PVL PVP	Plus value professionnelle à CT Plus value professionnelle à LT Plus value régime des particuliers
TD4	POC	Propriétaire occupant

Code table	Valeurs associées	Libellés valeurs
	OTG LOC LNO INC DIF MLO	Occupé à titre gratuit Locataire Local connu de l'entreprise mais non occupé au cours de l'année déclarée Local inconnu pour l'entreprise Local exploité sous un bail unique ayant des surfaces et des utilisations différentes Local dont le loyer ne reflète pas l'état du marché locatif
TRE	A1 A2 A3 A4 A5 A6 B1 B2 C E G1 G2 G3 G4 G5 H1 H2 J K L M O P R S T1 T2 T3 Z Z2	Automatique Electronique Génie électronique Télécommunications Informatique Optique Biologie Botanique Chimie Economie, science de la gestion Génie des matériaux Génie civil Mécanique Acoustique Design Sciences médicales Sciences pharmacologiques Sciences juridiques, Sciences politiques Sciences agronomiques et alimentaires Littérature, Langues, Linguistique, Sciences de l'art, Histoire, Archéologie Mathématiques Océan, Atmosphère, Terre, Environnement naturel Physique fondamentale Philosophie, Psychologie, Sciences de l'éducation, Information et Communication Sociologie, démographie, Ethnologie, Anthropologie, Géographie, Aménagement de l'espace Thermique Energétique Génie des procédés Etudes pluridisciplinaires particulières sur un pays, un continent Textile habillement cuir
TA4	AUT PAR LIE PLI	Autonome Partenaire Liée Partenaire et liée
TA5	TOT PAR	Total(e) / Plein(e) / Entier(e) / Complet(e)... Partiel(le) / Incomplet(e) / Temporaire...
CIR	CIR CII	CIR CII
TA6	COM REV MAJ	Prix comparable sur marché libre Prix de revente Coût majoré

Code table	Valeurs associées	Libellés valeurs
	TRA PAR AUT	Méthode transactionnelle de la marge nette Méthode du partage du bénéfice Autres méthodes
CR1	PVM PRE AUT	Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières Réduction d'impôt au titre des entreprises de presse Autres crédits d'impôts
CR2	CIC COR CIR MEC AUT	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt pour investissement en Corse Crédit d'impôt en faveur de la recherche Réduction d'impôt au titre du mécénat Autres crédits d'impôts
CR3	FOR RAC FAM CIN APR EXP PTZ BIO PHO MAI AUD ART CJV CAI CPE CCI PTR RTA AUT	Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés Crédit d'impôt famille Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs CI pour dépenses de productions déléguées d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement CI sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique Crédit d'impôt cinéma international Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole Autres crédits d'impôts
TA7	INT MNR ETR	Société intermédiaire Entité mère non résidente Société étrangère
CR4	PVM CIC COR CIR MEC FOR RAC FAM CIN APR PTZ BIO PHO MAI AUD	Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt pour investissement en Corse Crédit d'impôt en faveur de la recherche Réduction d'impôt au titre du mécénat Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés Crédit d'impôt famille Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles

Code table	Valeurs associées	Libellés valeurs
	ART CJV CPE CCI PTR RTA COL CIO CSV VEL AUT	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo CI sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélo Autres crédits d'impôts
CR5	CIC MEC FOR RAC APR MAI AUD CIN CCI CSV VEL AUT	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Réduction d'impôt au titre du mécénat Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles Crédit d'impôt pour dépenses de productions d'œuvres cinématographiques Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélo Autres crédits d'impôts
CR6	COR CIR FAM PTZ BIO PHO ART CJV CPE PTR COL CIO RTA PVM AUT	Crédit d'impôt pour investissement en Corse Crédit d'impôt en faveur de la recherche Crédit d'impôt famille Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières Autres crédits d'impôts
CR7	APR PTZ BIO FOR ART MAI PTR CIR CIC CPE	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé Crédit d'impôt en faveur de la recherche Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique

Code table	Valeurs associées	Libellés valeurs
TAA	A C	Logement acquis Logement construit
RFC	1 2 3	Impôt sur les sociétés Bénéfice industriel et commercial Bénéfice agricole
RF1	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	Dispositif du " Besson ancien" Dispositif du " Scellier ZRR " Dispositif du " Scellier intermédiaire " Dispositif du " Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur intermédiaire " Dispositif du " Carrières et gisements minéraux productifs de revenus " Dispositif du " Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur social ou très social " Dispositif du " Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur social ou très social (conventions conclues à compter du 28 mars 2009) " Dispositif du " Conventionnement ANAH (Borloo ancien) locations intermédiées, secteur intermédiaire, secteur social ou très social (conventions conclues à compter du 28 mars 2009)" Dispositif "Conventionnement ANAH (Cosse) secteur intermédiaire" en zone B2 - 15% Dispositif "Conventionnement ANAH (Cosse) secteur intermédiaire" en zone A bis, A et B1 - 30 % Dispositif "Conventionnement ANAH (Cosse) secteur social ou très social" en zone B2 - 50% Dispositif "Conventionnement ANAH (Cosse) secteur social ou très social" en zone A bis, A et B1 - 70 % Dispositif "Conventionnement ANAH (Cosse) secteur intermédiaire, social ou très social dans le cadre d'une intervention locative sociale" - 85%
RF2	U R IR AP M P AU	Immeuble urbain Immeuble rural Immeuble de rapport Appartement Maison Parking Autre qualification
RF3	B NB	Bâti Non bâti
RF4	1 2 3 4 5 6 7	Dispositif "Périssol" Dispositif "Robien classique" Dispositif "Robien classique en zone de revitalisation rurale" Dispositif "Robien recentré" Dispositif "Robien recentré en zone de revitalisation rurale" Dispositif "Borloo neuf" Dispositif "Besson neuf"
RF5	1 2 3 4 5 6	Dispositif du " Besson ancien" Dispositif du " Scellier ZRR " Dispositif du " Scellier intermédiaire " Dispositif du " Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur intermédiaire " Dispositif du " Carrières et gisements minéraux productifs de revenus " Dispositif du " Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur social ou très social "

Code table	Valeurs associées	Libellés valeurs
	7	Dispositif du " Conventionnement ANAH (Borloo ancien) secteur social ou très social (conventions conclues à compter du 28 mars 2009) "
	8	Dispositif du " Conventionnement ANAH (Borloo ancien) locations intermédiées, secteur intermédiaire, secteur social ou très social (conventions conclues à compter du 28 mars 2009)"
	9	Dispositif du "Borloo neuf"
	10	Dispositif du "Robien classique ou recentré ZRR"
	11	Dispositif "Conventionnement ANAH (Cosse) secteur intermédiaire" en zone B2 - 15%
	12	Dispositif "Conventionnement ANAH (Cosse) secteur intermédiaire" en zone A bis, A et B1 - 30 %
	13	Dispositif "Conventionnement ANAH (Cosse) secteur social ou très social " en zone B2 - 50%
	14	Dispositif "Conventionnement ANAH (Cosse) secteur social ou très social " en zone A bis, A et B1 - 70 %
	15	Dispositif "Conventionnement ANAH (Cosse) secteur intermédiaire, social ou très social dans le cadre d'une intervention locative sociale" - 85%
OG1	TVA CVA BIC BNC BA CI AUT	TVA CVAE BIC BNC BA Crédits Réductions d'impôts Autre
OG2	TVA CVA BIC BNC BA AUT	TVA CVAE BIC BNC BA Autre
IP1	PME ETI GE	Petite et moyenne entreprise Entreprise de taille intermédiaire Grande entreprise
IP2	CRI CDE CTR CRE	Capital risque Capital développement Capital transmission Capital retournement
IP3	IR ISF	Réduction d'impôt IR Réduction d'impôt ISF

Code table	Valeurs associées	Libellés valeurs	Valeurs associées	Libellés valeurs
TDT	01	Ain	50	Manche
	02	Aisne	51	Marne
	03	Allier	52	Haute-Marne
	04	Alpes-de-Haute-Provence	53	Mayenne
	05	Hautes-Alpes	54	Meurthe-et-Moselle
	06	Alpes-Maritimes	55	Meuse
	07	Ardèche	56	Morbihan
	08	Ardennes	57	Moselle
	09	Ariège	58	Nièvre
	10	Aube	59	Nord
	11	Aude	60	Oise
	12	Aveyron	61	Orne
	13	Bouches-du-Rhône	62	Pas-de-Calais
	14	Calvados	63	Puy-de-Dôme
	15	Cantal	64	Pyrénées-Atlantiques
	16	Charente	65	Hautes-Pyrénées
	17	Charente-Maritime	66	Pyrénées-Orientales
	18	Cher	67	Bas-Rhin
	19	Corrèze	68	Haut-Rhin
	2A	Corse-du-Sud	69	Rhône
	2B	Haute-Corse	70	Haute-Saône
	21	Côte-d'Or	71	Saône-et-Loire
	22	Côtes-d'Armor	72	Sarthe
	23	Creuse	73	Savoie
	24	Dordogne	74	Haute-Savoie
	25	Doubs	75	Paris
	26	Drôme	76	Seine-Maritime
	27	Eure	77	Seine-et-Marne
	28	Eure-et-Loir	78	Yvelines
	29	Finistère	79	Deux-Sèvres
	30	Gard	80	Somme
	31	Haute-Garonne	81	Tarn
	32	Gers	82	Tarn-et-Garonne
	33	Gironde	83	Var
	34	Hérault	84	Vaucluse
	35	Ille-et-Vilaine	85	Vendée
	36	Indre	86	Vienne
	37	Indre-et-Loire	87	Haute-Vienne
	38	Isère	88	Vosges
	39	Jura	89	Yonne
	40	Landes	90	Territoire de Belfort
	41	Loir-et-Cher	91	Essonne
	42	Loire	92	Hauts-de-Seine
	43	Haute-Loire	93	Seine-Saint-Denis
	44	Loire-Atlantique	94	Val-de-Marne
	45	Loiret	95	Val-d'Oise
	46	Lot	971	Guadeloupe
	47	Lot-et-Garonne	972	Martinique
	48	Lozère	973	Guyane
49	Maine-et-Loire	974	La Réunion	
		976	Mayotte	

Code table	Valeurs associées																			
TCO	001	051	101	151	201	251	301	351	401	451	501	551	601	651	701	751	801	851	901	951
	002	052	102	152	202	252	302	352	402	452	502	552	602	652	702	752	802	852	902	952
	003	053	103	153	203	253	303	353	403	453	503	553	603	653	703	753	803	853	903	953
	004	054	104	154	204	254	304	354	404	454	504	554	604	654	704	754	804	854	904	954
	005	055	105	155	205	255	305	355	405	455	505	555	605	655	705	755	805	855	905	955
	006	056	106	156	206	256	306	356	406	456	506	556	606	656	706	756	806	856	906	956
	007	057	107	157	207	257	307	357	407	457	507	557	607	657	707	757	807	857	907	957
	008	058	108	158	208	258	308	358	408	458	508	558	608	658	708	758	808	858	908	958
	009	059	109	159	209	259	309	359	409	459	509	559	609	659	709	759	809	859	909	959
	010	060	110	160	210	260	310	360	410	460	510	560	610	660	710	760	810	860	910	960
	011	061	111	161	211	261	311	361	411	461	511	561	611	661	711	761	811	861	911	961
	012	062	112	162	212	262	312	362	412	462	512	562	612	662	712	762	812	862	912	962
	013	063	113	163	213	263	313	363	413	463	513	563	613	663	713	763	813	863	913	963
	014	064	114	164	214	264	314	364	414	464	514	564	614	664	714	764	814	864	914	964
	015	065	115	165	215	265	315	365	415	465	515	565	615	665	715	765	815	865	915	965
	016	066	116	166	216	266	316	366	416	466	516	566	616	666	716	766	816	866	916	966
	017	067	117	167	217	267	317	367	417	467	517	567	617	667	717	767	817	867	917	967
	018	068	118	168	218	268	318	368	418	468	518	568	618	668	718	768	818	868	918	968
	019	069	119	169	219	269	319	369	419	469	519	569	619	669	719	769	819	869	919	969
	020	070	120	170	220	270	320	370	420	470	520	570	620	670	720	770	820	870	920	970
	021	071	121	171	221	271	321	371	421	471	521	571	621	671	721	771	821	871	921	971
	022	072	122	172	222	272	322	372	422	472	522	572	622	672	722	772	822	872	922	972
	023	073	123	173	223	273	323	373	423	473	523	573	623	673	723	773	823	873	923	973
	024	074	124	174	224	274	324	374	424	474	524	574	624	674	724	774	824	874	924	974
	025	075	125	175	225	275	325	375	425	475	525	575	625	675	725	775	825	875	925	975
	026	076	126	176	226	276	326	376	426	476	526	576	626	676	726	776	826	876	926	976
	027	077	127	177	227	277	327	377	427	477	527	577	627	677	727	777	827	877	927	977
	028	078	128	178	228	278	328	378	428	478	528	578	628	678	728	778	828	878	928	978
	029	079	129	179	229	279	329	379	429	479	529	579	629	679	729	779	829	879	929	979
	030	080	130	180	230	280	330	380	430	480	530	580	630	680	730	780	830	880	930	980
	031	081	131	181	231	281	331	381	431	481	531	581	631	681	731	781	831	881	931	981
	032	082	132	182	232	282	332	382	432	482	532	582	632	682	732	782	832	882	932	982
	033	083	133	183	233	283	333	383	433	483	533	583	633	683	733	783	833	883	933	983
	034	084	134	184	234	284	334	384	434	484	534	584	634	684	734	784	834	884	934	984
	035	085	135	185	235	285	335	385	435	485	535	585	635	685	735	785	835	885	935	985
	036	086	136	186	236	286	336	386	436	486	536	586	636	686	736	786	836	886	936	986
	037	087	137	187	237	287	337	387	437	487	537	587	637	687	737	787	837	887	937	987
	038	088	138	188	238	288	338	388	438	488	538	588	638	688	738	788	838	888	938	988
	039	089	139	189	239	289	339	389	439	489	539	589	639	689	739	789	839	889	939	989
	040	090	140	190	240	290	340	390	440	490	540	590	640	690	740	790	840	890	940	990
	041	091	141	191	241	291	341	391	441	491	541	591	641	691	741	791	841	891	941	991
	042	092	142	192	242	292	342	392	442	492	542	592	642	692	742	792	842	892	942	992
	043	093	143	193	243	293	343	393	443	493	543	593	643	693	743	793	843	893	943	993
	044	094	144	194	244	294	344	394	444	494	544	594	644	694	744	794	844	894	944	994
	045	095	145	195	245	295	345	395	445	495	545	595	645	695	745	795	845	895	945	995
	046	096	146	196	246	296	346	396	446	496	546	596	646	696	746	796	846	896	946	996
	047	097	147	197	247	297	347	397	447	497	547	597	647	697	747	797	847	897	947	997
	048	098	148	198	248	298	348	398	448	498	548	598	648	698	748	798	848	898	948	998
	049	099	149	199	249	299	349	399	449	499	549	599	649	699	749	799	849	899	949	999
	050	100	150	200	250	300	350	400	450	500	550	600	650	700	750	800	850	900	950	

NOTA : la table des codes INSEE des communes (3 caractères numériques) est disponible au téléchargement sur le site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/telechargement.asp>.

Les codes relatifs à Mayotte n'étant pas disponibles, seuls les libellés des communes seront portés dans ce cas.

Il est précisé que les codes des communes relatifs aux départements d'outre mer seront transmis sur trois caractères numériques. Ainsi, le code numérique de la commune DOM sur deux caractères sera précédé d'un zéro pour transmission.

A titre d'exemple, pour la commune de SCHOELCHER, seront transmis le code département 972 et le code commune 029 (code commune 29 précédé d'un zéro pour transmission).

Dans les messages INFENT Compte Rendu de Traitement, les groupes 7 (CCI/CAV) sont également utilisés pour restituer les informations suivantes :

- code erreur (erreurs élémentaires),
- ou code acceptation/rejet d'un lot.

Table de codes utilisés dans Groupe 7, INFENT Compte Rendu de Traitement

Code table	Désignation table	Valeurs associées	Libellés valeurs
TDG	Table valeurs acceptation/rejet DGI	AFL RFL Code erreur	Acceptation fonctionnelle groupe de données Rejet fonctionnel groupe de données Libellé erreur (cf. Liste des codes erreur, volume 4, chapitre 4, Section "Les contrôles d'intégrabilité des données (contrôles de niveau 4)")